

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 23

en exercice : 23

ayant pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage : 02 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
BOISSY - LE - CHATEL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022**

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Président : Monsieur DHORBAIT Guy

Etaient présents : Dominique SOARES, Jean-Michel WETZEL, Geneviève CAIN, Annie PENET, Alain LETOLLE, Jean-Louis GRENIER, Sylvain DELAFOSSE, Perrine GAUTHERIN, Catherine SOARES, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE, Geneviève FRANÇOIS.

Absents ayant donné pouvoir :

Céline BERTHELIN représentée par Catherine SOARES

Aurore LAHAYE représentée par Guy DHORBAIT

Jean-Philippe BARRE représenté par Alain LETOLLE

Pascal ROUVIÈRE représenté par Jean-Michel WETZEL

Séverine BOUGRIOT représentée par Geneviève CAIN

Francisca TITON-BALANA représentée par Dominique SOARES

Philippe GASPERINA représenté par Muriel CHEVRIER-GAVARD

Absents excusés : Franck MARECHAL

Elisabeth VARANDA

Secrétaire de séance : Dominique SOARES est désigné comme secrétaire de séance.

M. le Maire précise qu'il retire un point de l'ordre du jour : le point 053 : prime exceptionnelle pour les agents contractuels de droit privé, ne disposant de l'ensemble des éléments nécessaires pour délibérer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022.

M. Sarazin-Charpentier précise qu'il approuve ce procès-verbal. Il souligne que dans l'état des présents, M. Philippe Gasperina devrait précéder M. Fontaine de façon à respecter l'ordre du tableau. De même, Mme Annie PENET, conseillère municipale en charge d'une délégation depuis 2020 doit être inscrite après M. Rouvière.

M. Sarazin-Charpentier précise que comme indiqué dans le dans le procès-verbal, c'est l'occasion de suivre quelques affaires.

Page 10 : il est indiqué que M. le Maire sera destinataire d'une restitution de la seconde phase des fouilles archéologiques sur la zone d'activités de Mouroux. M. Sarazin-Charpentier rappelle que ces fouilles s'élèvent à près d'un million d'euros.

M. le Maire informe M. Sarazin-Charpentier que des personnes de l'INRAP vont se rendre dans les écoles, plus précisément dans les classes CM1 – CM2. Ils se déplaceront dans les communes, dans 2 classes pour préciser ce qu'ils ont pu trouver dans ces communes.

M. Sarazin-Charpentier précise que l'INRAP n'est pas intervenu dans ces travaux, puisqu'il s'agit d'un prestataire privé. Il souhaite avoir copie de cette information.

Pages 11-12 : M. Sarazin-Charpentier demande si la convention d'occupation du domaine public par la galleria Continua est signée. M. le Maire lui répond qu'elle a été rédigée et qu'elle est en attente de la signature du dirigeant de la galleria continua.

M. le Maire passe au vote : le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022 – 045 CACPB rapport d'activités 2021

M. le Maire expose à l'assemblée que ce rapport concerne les 54 communes. Il précise que la 1^{ère} partie reprend les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. La 2^{ème} partie reprend les actions de la communauté de communes et les projets relatifs à la petite enfance, et également des points concernant l'environnement, l'assainissement, le tourisme, la culture, les loisirs, l'emploi, les transports et la fiscalité.

M. Sarazin-Charpentier précise qu'il s'agit d'une séance au cours de laquelle les délégués de la commune peuvent être entendus, ce qui signifie que les conseillers peuvent leurs poser des questions. Or, Mme Berthelin, représentant la commune, est absente ce jour.

De plus il précise que tous les administrés sont victimes d'appels téléphoniques d'entreprises qui, dans le cadre de la rénovation énergétique et des programmes en termes d'économie d'énergie, proposent des travaux d'isolation notamment. Il rappelle qu'il existe un interlocuteur administratif dédié pour ces questions et capables de donner des conseils et orientations dans ce domaine aux administrés.

Il demande comment avoir les coordonnées pour joindre ce référent.

M. le Maire lui répond que cette information a été diffusée dans un des bulletins de la Communauté d'Agglomération et qu'il y était précisé le nom et numéro de téléphone de cette personne.

M. Sarazin-Charpentier relève page 20, la référence au fonds de résilience. Il précise que les boulangers rencontrent d'énormes difficultés financières. Il aimerait savoir si la Communauté d'Agglomération ou les services de l'État ont pu commencer à leurs apporter des réponses. M. le Maire précise que le boulanger a été reçu en mairie de Coulommiers la semaine précédente et qu'une doléance a été transmise en ce sens aux greffes des ministères. Il précise qu'ils ne peuvent pas bénéficier des dispositifs d'aides et de boucliers tarifaires mis en place car ces dispositifs ne s'appliquent qu'aux compteurs bleus. Or les boulangers sont équipés de compteurs jaunes.

M. Sarazin-Charpentier relève également page 20, que dans le cadre de la future ZAC, plateau du Mouroux, se pose la question de la 2^{ème} phase des fouilles archéologiques dont il y aura communication auprès des enfants. Il pense que les adultes seraient également intéressés par ce retour et surtout la raison du recours à des fouilles.

Il précise que page 34 il qu'un schéma de liaison douce est précisé. Il est indiqué que ce schéma est existant et qu'il y aura des sites itinéraires à réaliser par les communes à 3,6 et 9 ans. Il demande si le conseil municipal a eu connaissance de ce schéma et à quel moment la commune de Boissy le Châtel pourra s'inscrire dans ces aménagements. Il existe actuellement une liaison douce entre Mouroux et Coulommiers et aucune entre Boissy le Châtel et Coulommiers, ce qui semble incohérent au regard du danger pour les lycéens.

M. le Maire précise qu'il va y avoir une étude de coulée verte entre Coulommiers et la Ferté Gaucher. Elle sera votée lors du prochain conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération et également par Coulommiers.

La 3^{ème} partie concerne la partie financière

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Mme Penet fait état de problèmes concernant les transports.

M. le Maire lui précise qu'il existe actuellement deux lignes de bus entre Coulommiers et Boissy-le-Châtel. En ce qui concerne le défaut de chauffeurs de bus, il informe l'assemblée qu'actuellement un simulateur de conduite a été mis en place à la Ferté Sous Jouarre ; Une cinquantaine de personnes s'est présentée et 22 ont été retenues. Il précise qu'il manque 1 200 chauffeurs de bus sur toute l'Ile de France.

M. Fontaine souligne qu'il est nécessaire de voir aboutir rapidement les négociations car à l'heure actuelle il déplore que cela perturbe le transport des enfants, qui n'est quelquefois plus assuré.

M. le Maire précise qu'aucun dysfonctionnement n'est recensé à ce jour pour les transports scolaires et que les problèmes concernent les collégiens.

Il est pris acte de ce rapport d'activités par l'assemblée délibérante.

2022 – 046 Projets de classement et d'inscription de la Butte de Doue

En ce qui concerne les projets de classement et d'inscription de la butte de Doue, M. le Maire précise qu'il a adressé l'ensemble des documents. La commune est légèrement impactée par le hameau des Granges jusqu'à la départementale 222.

M. Sarazin-Charpentier précise que le projet de présentation d'enquête publique est extrêmement bien réalisé. Il y est indiqué la concertation comme dans toute procédure. Il y a eu une étude préalable entre 2017 et 2018 puis le passage de l'inspection générale en 2018. En 2021 une présentation aux propriétaires et gestionnaires fonciers, ainsi qu'aux exploitants agricoles a eu lieu. L'ensemble des élus et partenaires ont été invités à une réunion de bilan le 28 juillet 2022 à Doue. M. Sarazin-Charpentier souhaite savoir si les habitants et les exploitants sont informés de ce projet et si M. le Maire a eu connaissance de ce projet et ce qu'il implique du fait de l'inscription du bâti du hameau des Granges.

M. le Maire l'informe qu'il n'y a aucune incidence sur le bâti existant si ce n'est que l'avis de l'architecte des bâtiments de France sera requis pour toute demande d'urbanisme déposée.

Concernant les démolitions, il y aura davantage d'attentions de la part des Bâtiments de France.

M. Wetzel ajoute que le hameau des Granges est classé en zone Uh, ce qui signifie qu'actuellement il n'y a pas d'extension possible. Toutefois en cas de sinistre, il sera possible de reconstruire à l'identique.

M. Sarazin-Charpentier déplore que cela n'ait pas été clairement explicité dans le document. Dans la délibération il est possible d'émettre des réserves, ce qui peut être une manière de prévoir notre attente de précision sur les règles d'urbanisme qui seront mises en place.

M. le Maire passe au vote

Pour : unanimité avec ajout de réserves

2022 – 047 Décision modificative n°2

M. le Maire précise que cette décision modificative a été examinée en commission des finances. Cette modification concerne la section de fonctionnement et notamment pour les dépenses de personnel. M. le Maire précise que les charges de personnel ont subi une hausse de 3,5%. De plus deux animateurs pour l'accueil périscolaire en maternelle ont été recrutés pour accueillir les nouveaux élèves inscrits.

M. Sarazin-Charpentier déplore que cela ne soit pas explicité dans le compte rendu de la commission des finances, ce qui permet d'expliquer les raisons de la hausse des salaires.

M. le Maire que cette hausse des salaires n'était pas connue au moment de l'élaboration du budget.

Mme Chevrier-Gavard estime que la hausse ne justifie pas le mouvement des 90 000 €.

M. le Maire lui confirme que cela représente près de 50 000 € avec les charges. A cela s'ajoute les deux recrutements.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2022 – 048 Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire précise que suite au départ d'un agent à l'accueil, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe.

Mme Chevrier-Gavard souhaite connaître l'effectif avant ces différentes suppressions de postes.

M. le Maire lui précise que les agents communaux étaient au nombre de 52 voire 53.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2022-049 Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2023.

M. le Maire explique que cette autorisation est limitée à 25% des crédits ouverts en 2022 en section d'investissement dépenses.

Mme Chevrier-Gavard souhaite savoir à quoi correspond le chapitre 23. M. le Maire lui précise qu'il s'agit des immobilisations en cours, la construction du restaurant scolaire essentiellement.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2022 – 050 Création d'un conseil municipal des enfants.

M. le Maire informe l'assemblée que plusieurs réunions scolaires ont eu lieu pour mettre en place un conseil municipal des enfants. Pour finaliser le règlement, il rappelle que la délibération du conseil municipal est requise. Puis les futurs conseillers pourront se porter candidats.

M. Sarazin-Charpentier précise qu'il n'y a pas eu de compte rendu de cette commission et qu'il découvre le projet et son état d'avancement, même s'il avait connaissance d'une initiative en ce sens.

Mme Soares conteste et précise qu'un compte rendu a été déposé dans les casiers de chaque conseiller municipal pour ce qui concerne la 1^{ère} réunion.

Elle souhaite soulever une interrogation car dans le projet il est prévu que ce conseil des enfants serait composé de jeunes de huit à dix ans pour une durée de deux ans. Or elle pense que 18 mois serait mieux.

Mme Chevrier-Gavard lui demande ce que ce changement de durée apporterait.

Mme Soares lui précise que cela permettra de faire une première session avant les élections futures.

M. Sarazin-Charpentier informe l'assemblée que pour l'avancement de la réflexion, il a eu l'occasion d'échanger avec la commune de Guérard qui a mis en place un conseil municipal des enfants. Or il semble que Guérard élargisse aux 1^{ères} classes du collège.

M. le Maire lui précise qu'il est prévu de commencer avec des élèves des classes de CM1 et CM2. Mais les enfants de CM2 qui seront élus au printemps prochain, iront au collège en septembre, ce qui représentera un panel école/collège.

Mme Chevrier-Gavard s'interroge dans ce cas sur la précision de l'âge des enfants dans ce règlement plutôt que de faire référence à une classe.

M. le Maire rappelle qu'à ce jour, il est uniquement demandé à l'assemblée de valider le projet de création d'un conseil municipal des jeunes et de ne pas en discuter le règlement.

Mme Soarès précise qu'il y a eu 3 réunions en commission et que le travail d'élaboration du règlement devra se poursuivre.

M. Fontaine demande si des enfants se sont déjà portés candidat sur ce projet.

M. le Maire lui précise qu'il faut dans un premier temps le mettre en place.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2022–051 Instauration d'une commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que comme indiqué dans la note de synthèse, la liste de M. le Maire, par application de la proportionnelle, obtiendrait 2 sièges sur le 3 et qu'une liste ne serait pas représentée. Or les textes stipulent que chaque liste présente au conseil doit être représentée et qu'un minima un siège par liste doit être attribué.

M. le Maire demande s'il y a des candidats sur chacune des listes représentées.

M. Fontaine se propose comme titulaire et Mme François suppléante

M. Sarazin-Charpentier se porte candidat titulaire et Mme Chevrier-Gavard suppléante.

M. le Maire est président de droit, M. Soarès se porte candidat titulaire et M. Wetzel suppléant.

M. le Maire rappelle que les textes prévoient un vote à bulletins secrets sauf si l'assemblée accepte à l'unanimité un vote à main levée, ce qui est le cas.

L'ensemble des candidats est élu **à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2022–052 Extension du réseau Énédis – remboursement par le propriétaire du terrain.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour délivrer un permis de construire à un buccéen, Énédis demandait à la Commune une extension de réseau. Cette extension de réseau se chiffrait à 3 707,28 €. La Commune a la possibilité, avant la délivrance du permis de construire sollicité, d'imputer cette dépense au propriétaire. La personne s'est engagée à régler ce montant.

Mme Chevrier-Gavard demande si le réseau n'est pas en bordure de la parcelle concernée.

M. le Maire l'informe qu'au moment de la réalisation du lotissement, pour Énédis il n'y avait pas besoin d'extension du réseau. Mais pour le dernier lot, il s'est avéré insuffisant et nécessitait une extension. Le futur propriétaire a accepté de prendre à sa charge cette extension et de rembourser la commune des frais occasionnés.

M. Sarazin-Charpentier souhaite savoir si la commune est satisfaite des relations qu'elle entretient avec Énédis, ex EDF, ce que M. le Maire confirme, ce qui n'est pas le cas avec Orange qui multiplie les sous-traitants.

Il rappelle que c'est une possibilité autorisée par l'État de pouvoir répercuter sur le propriétaire du lot concerné, les frais liés à une extension de réseau.

M. Wetzel précise qu'il ne s'agit pas d'un promoteur mais d'un propriétaire qui vend ses lots individuellement.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2022–053 CRTE demande de subvention DETR halle des sports.

M. le Maire informe les membres du conseil que l'opération représente un coût de 1 429 991,14 € HT. Il précise avoir obtenu une subvention de 300 000 € du Département et de 127 351,62 € de la Région. Il informe qu'il est possible de solliciter l'aide financière de l'État, au titre de la DETR ou de la DSIL 2023, à hauteur de 500 000 €

Mme Chevrier-Gavard demande si le montant des subventions sollicité ne dépasse pas 80%, ce que M. le Maire lui confirme. Il précise que le montant de 500 000 € est le montant maximal pouvant être sollicité.

M. Sarazin-Charpentier souhaite savoir quelles sont les perspectives de la commune d'être retenue.

M. le Maire lui précise que M. le Sous-Préfet lui a confirmé en personne être intéressé par ces deux projets.

M. Sarazin-Charpentier rappelle que cette salle multi sports a été promise en 2001, puis en 2008 pour 2012 et enfin en 2014 pour 2017. En 2012, le coût était de 850 000 € pour atteindre aujourd'hui 1,5 millions d'euros environ.

M. le Maire précise que le projet initial a évolué et qu'il a été ajouté des locaux annexes comprenant deux vestiaires avec douches, quatre sanitaires, un local technique, un bureau et un espace de rangement, ce qui représente un surcoût de 269 000 €. Dans ce chiffrage il y a également des options qui ont été retenues telles qu'un sol souple, en résine, la couverture, la charpente renforcée. Les panneaux façade initialement prévus en bois ont été remplacés en stratifié, composite. Et devant la halle, un préau pour les élèves a été prévu, avec un auvent. Ces options se chiffrent à 45 000 €.

M. Fontaine demande si un parking est prévu.

M. le Maire lui précise que cette halle est réservée en journée aux élèves.

M. Sarazin-Charpentier rappelle qu'en commission des travaux il a été évoqué la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques.

M. le Maire lui confirme que cette réflexion est en cours d'études. L'installation des panneaux représenteraient un coût zéro pour la commune, car ils sont installés par les fournisseurs qui se rémunèrent en pourcentage sur l'économie au niveau de l'énergie fournie par ces panneaux. L'énergie retenue pour la salle de sports est celle du gaz radiant car cela arrive à température plus rapidement. Les sanitaires seraient chauffés électriquement.

M. le Maire passe au vote

Pour : unanimité

2022 – 055 CRTE demande de subvention DETR école élémentaire

M. le Maire rappelle que l'école élémentaire a été construite en 1992. Il est nécessaire d'effectuer un certain nombre de travaux pour réaliser des économies notamment en termes de menuiseries extérieures en double vitrage, la couverture avec des isolants, les éclairages en LEDS, le remplacement des chauffages existants par des PAC, les ventilations à refaire ainsi que le réaménagement du réfectoire. L'ensemble de ces travaux a été chiffré à 687 840 € pour lesquels il est possible de solliciter une aide de 40% soit 278 736 €.

M. Sarazin-Charpentier constate que cela représente le montant alloué à la réalisation du restaurant scolaire.

M. Wetzel lui fait remarquer qu'il ne s'agit pas de la même superficie.

M. Sarazin-Charpentier précise qu'en 30 ans le bâtiment s'est forcément dégradé et qu'aucun aménagement concernant le chauffage n'a été réalisé. Ainsi aujourd'hui, faute de travaux entrepris durant vingt ans, la rénovation envisagée représente un coût élevé.

Mme Soares conteste le fait qu'aucuns travaux n'aient été réalisés. Des aménagements, notamment au niveau du hall avec la mise en place d'une grande porte équipée de portes battantes et l'enlèvement des radiateurs ont été entrepris. Ceci a permis d'éviter la déperdition d'air.

M. le Maire rappelle que les normes évoluent. Ainsi à la salle des fêtes, lors des travaux de réfection, il a été ajouté 35 cm de laine de verre afin de réaliser des économies de chauffage. Il précise que sans ces travaux de rénovations énergétiques à l'école, les consommations vont ne cesser d'augmenter du fait notamment de l'inflation des tarifs.

Mme Chevrier-Gavard demande s'il n'est pas possible d'envisager des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment scolaire.

M. le Maire lui précise que c'est également en cours d'études. En ce qui concerne les panneaux installés sur la halle des sports, la surproduction pourra être basculée sur tous les bâtiments publics.

Mme Soares précise qu'elle conteste à nouveau qu'aucuns travaux n'aient été réalisés sur le groupe scolaire car toutes les classes de l'étage ont été équipées de pompes à chaleur réversibles, il y a une vingtaine d'années.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2022-056 Participation aux frais de scolarité

M. le Maire explique à l'assemblée que la Commune de Coulommiers sollicite Boissy le Châtel pour 2 enfants inscrits en classe ulis. La participation demandée s'élève à 2X544 euros.

Monsieur le Maire passe au vote

Pour : unanimité

2022-057 Intégration des travaux en régie du mur séparatif école maternelle/services techniques.

M. le Maire explique que les services techniques ont réalisé un mur de séparation entre leur local et l'école maternelle. Ces frais ont été supportés en section de fonctionnement. Il est nécessaire de délibérer pour basculer ces montants en section d'investissement ce qui permettra à la commune de récupérer la TVA. Ces travaux se chiffrent à 1 889,88 € T.T.C.

Monsieur le Maire passe au vote

Pour : unanimité

L'ordre du jour étant terminé, M. le Maire donne communication d'informations.

DÉCISIONS

2022 – 026 Demande de subvention auprès de la Région IDF pour le remplacement de 132 luminaires en LEDS

2022 – 027 Renouvellement contrat de maintenance de l'adoucisseur de l'école primaire

2022 – 028 Frais de chauffage des logements sis 13, 13 bis rue de la grange aux dîmes

2022 – 029 Frais de chauffage du logement sis 1 place de la mairie

2022 – 030 Frais de chauffage du bureau de poste sis 1 place de la mairie

INSTANCES

- Le 04 octobre : COVALTRI en présence de G. Dhorbait et C. Berthelin

M. Sarazin-Charpentier indique qu'il est titulaire du syndicat mixte d'études et de préfiguration du PNR, Mme Berthelin étant suppléante. Le 11 octobre il précise qu'ils se sont rendus sur le terrain à Couilly Pont aux Dames. Le 5 décembre, il précise qu'une réunion s'est tenue pour l'élaboration du diagnostic du territoire afin d'élaborer la charte du PNR. Le 12 décembre prochain, au théâtre de Coulommiers se tiendront les rencontres du PNR de la Brie et des deux Morin, à l'occasion desquelles seront expliquées les démarches et le travail effectués dans le cadre de la rédaction de cette charte.

M. Sarazin-Charpentier précise qu'il est correspondant défense et qu'à ce titre il a été convoqué le 29 novembre à l'école de gendarmerie de Melun, où le rôle des correspondants défense a été rappelé qui consiste à expliquer aux personnes le parcours citoyen, le recensement, l'AJDC. Dans ce cadre M. Sarazin-Charpentier explique qu'il a apporté son concours à la section de l'UNC Boissy Chauffry pour l'organisation de leur cérémonie du 11 novembre 2022, centenaire de leur association. Cette cérémonie a eu lieu le 13 novembre 2022.

Il rappelle que le 24 mai 2022, la commune a été destinataire d'un courrier de la mission régionale d'autorité environnementale qui a décidé qu'il y aurait une évaluation environnementale obligatoire pour le PLU de Boissy le Châtel. Il déplore qu'hormis lui-même ; Mme Chevrier-Gavard et Mme Gasperina, aucun autre conseiller n'était présent lors de cette réunion publique organisée dans le cadre de la révision du schéma directeur. Il constate qu'aucune information n'a circulé hormis l'affichage légal obligatoire.

Mme Soares précise que les personnes étaient sans doute intéressées mais ne se sont pas rendues à cette enquête publique.

M. le Maire précise que Mme le Commissaire enquêteur est venue en mairie à plusieurs reprises, sans qu'aucune personne ne se présente.

M. Sarazin-Charpentier confirme que les obligations légales ont été respectées mais que davantage de communication à l'avenir serait à mettre en place.

Il précise que le 15 octobre s'est déroulée l'inauguration de l'usine de traitement des eaux de Coulommiers. Cette usine traite les eaux de Boissy-le-Châtel, de Chauffry et Coulommiers. Il regrette que seuls les conseillers municipaux de Coulommiers ont été conviés. Pour avantage,

la réduction de fluor est à mettre en avant, ainsi que la diminution du calcaire qui permettra d'atteindre une meilleure qualité de l'eau.

M. le Maire lui précise qu'il omet un avantage, c'est qu'aujourd'hui il y a un seul puits pour alimenter Boissy le Châtel et Chauffry alors qu'il n'y avait aucune solution en cas de pollution.. Boissy le Châtel est aujourd'hui assurée de ne pas manquer d'eau.

INFORMATIONS

- M. le Maire informe du départ de l'agent d'accueil, partie en détachement pour un an.
- Notre brigadier-chef principal de la Police municipale a fait valoir ses droits à la retraite fin mars et un nouveau brigadier a été recruté et prendra ses fonctions le 28 février prochain.

LETTRES DIVERSES

M. le Maire précise qu'il a reçu trois courriers de remerciements pour le repas des anciens :

- * Mme Héribaut-Ferette Brigitte
- * Mme Carré Josette
- * Mme Fages Colette

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire précise avoir reçu deux questions de Mme Chevrier-Gavard :

1-«La taxe d'aménagement vient d'être réformée, elle ne sera plus due au dépôt d'une autorisation d'urbanisme mais lors de l'attestation d'achèvement des travaux et de la conformité des travaux (DACCT). Avez-vous mis en place cette procédure ? »

Réponse de M. le Maire : M. Wetzel, adjoint en charge de l'urbanisme est chargé de vérifier la conformité des travaux depuis toujours. Il contrôlera l'achèvement des travaux en faisant des tournées mensuelles.

2-« Et pour compléter ma question, avez-vous mis en place des contrôles concernant les constructions sans déclaration d'urbanisme, ce qui prive la commune de taxe d'aménagement ? »

Réponse de M. le Maire : M. Wetzel et la police municipale vérifient lors de leur déplacement journalier les travaux réalisés par les Buccéens. A ce jour, aucune infraction n'est possible.

M. le Maire précise avoir reçu une question de M. Denis Sarazin-Charpentier :

« Révision du PLU de Boissy-le-Châtel : pouvez-vous informer le conseil de ce qui s'est passé depuis la dernière réunion de la commission urbanisme qui a eu lieu le 13 janvier 2022 »

Réponse de M. le Maire : - modification de certains points du règlement en collaboration avec le service d'instruction de Coulommiers
- Modification du zonage

- Évaluation environnementale demandée par ma MRAE qui a eu lieu il y a 2 semaines. Les documents sont partis pour la MRAE qui a 2 mois pour répondre.

M. le Maire précise avoir reçu deux questions de M. Philippe Gasperina :

1 « Je viens d'arriver au conseil, pouvez vous m'éclairer sur les prochains travaux prévus en assainissement conformément à notre schéma directeur d'assainissement géré par l'intercommunalité ? »

Réponse de M. le Maire :

SDA : Priorité 1

- Rue de Champauger : 1 branchement à reprendre
6 regards à étancher
- Rue du Morin ouverture regard borgne + fraisage racine
- Impasse du buisson recherche regard amont
- Sente du gain du bois création de réseau EU
- Rue papeteries et autres 34 mises en conformité de branchements
- Rue de la croix blanche création d'un DO
- Rue du château création d'un DO
- Rue de la grange aux dîmes création d'un DO
- Rue des papeteries aménagement de l'exutoire

Etudes 16 823,40€
MOE conception et exécution 33 646,80€
Travaux 336 468€

SDA : Priorité 2

- Rue de la Ferté Gaucher Aménagement éclairage public chemin des petits prés
- Rue de la Croix blanche Mise en séparatif

Etudes 63 690€
MOE conception et exécution 127 380€
Travaux 1 273 800€

SDA : Priorité 3

- Résidence des Beaunes Remplacement du tronçon en domaine privé (58 ml)
- Rue de l'église Remplacement 3 tronçons (86ml)
- Rue Gain du Bois Remplacement 3 tronçons (140ml)
- Rue de la Croix Blanche Suppression du DO
- Rue du château avenue Charles De Gaulle Mise en séparatif
- Rue Grange aux dîmes Mise en séparatif

Etudes 47 374,80€
MOE conception et exécution 94 749,60€
Travaux 947 496€

SDA : Priorité 4

Totalité Bassin Mise en séparatif et création d'un exutoire

| | |
|--------------------------|--|
| Rue du corbier | Intervention ponctuelle (2 tronçons) |
| Avenue Charles de Gaulle | Intervention ponctuelle (5 tronçons) |
| Champ Pilard | Intervention ponctuelle (1 tronçon et 2 regards) |
| Rue des Carrières | Remplacement EU (403ml) |
| Rue du Centre | Intervention ponctuelle R128 |
| Rue des papeteries | Intervention ponctuelle (2 tronçons) |
| Sente des Ecoliers | Intervention ponctuelle (1 tronçon) |
| Rue de la vacherie | Intervention ponctuelle (3 tronçons) |
| Rue Château | Suppression du DO |
| Rue Grange aux Dîmes | Suppression du DO |

| | | |
|-----------------------------|---------------|-------------|
| Etudes | 122 951,40€ | |
| MOE conception et exécution | | 245 902,80€ |
| Travaux | 2 459 028,60€ | |

SDA : Priorité 5

| | |
|-----------------------|--|
| Rue de la Courandaine | Remplacement 6 tronçons (310ml) Intervention ponctuelle R46 |
| Rue du Bois Lhuillier | Intervention ponctuelle (3 tronçons et 1 regard) |
| Rue du Morin | Remplacement canalisation |
| Rue Champbreton | Intervention ponctuelle (9 tronçons, sur branchement et regards borgnes) |
| Résidence des Beaunes | Réhabilitation tronçon (33ml) |

| | | |
|-----------------------------|------------|------------|
| Etudes | 40 959,60€ | |
| MOE conception et exécution | | 81 919,20€ |
| Travaux | 819 192€ | |

2 « Économie d'énergie : quel est le programme d'économie d'énergie envisagé par la commune : éclairage public, chauffage des équipements publics (salle des fêtes, salles de sports, écoles ? »

Réponse de M. le Maire :

Salle des fêtes

| | |
|---|-----------|
| Isolation, rénovation du faux plafond, changement éclairage intérieur | mars 2019 |
| Changement menuiseries extérieures | en 2020 |

Eclairage public

| | |
|---|---------------|
| 157 lampes ballons remplacés par des LEDS avec abaissement 22h/5h | fév/juin 2019 |
| 132 points lumineux prévus | début 2023 |

+ lors de l'enfouissement des réseaux : remplacement des candélabres

Mairie

Changement de toutes les menuiseries extérieures
Isolation faite après réfection de la réfection de la couverture
Prévision climatisation réversible

sept 2019

Ecole élémentaire

Révision changement des menuiseries extérieures
Toile microperforée dans le hall d'entrée
Remplacement éclairage en LED
Climatisation réversible

Ecole maternelle

Chauffage climatisation : installation réalisée.

M. le Maire précise avoir reçu deux questions de la liste Boissy Uni

« Nous demandons

- 1- de penser à nos anciens : il serait bon d'envisager l'installation de banc à différents endroits dans la commune, à déterminer avec eux.
- 2- Quand prévoyez-vous la réfection de la rue du Gain du Bois qui est dans un état lamentable ?
- 3- Nous sommes toujours dans l'attente de la visite de l'usine de l'eau. »

Réponse de M. le Maire :

- 1- La commission environnement devra réfléchir sur ce sujet et faire une proposition
- 2- La réfection de la rue du Gain du Bois sera faite une fois que les travaux d'assainissement prévus en priorités 1 et 3 du schéma d'assainissement seront réalisés
2023 : Priorité 1 sente du Gain du Bois : création d'un réseau EU
2025 : Priorité 3 remplacement de 3 tronçons de réseau (140 ml)
- 3- Visite de l'usine de l'eau : l'inauguration de l'unité de traitement d'eau potable a eu lieu le 15 octobre dernier. Pour une visite par les élus buccéens, je vais demander au délégataire de nous donner une date.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Guy Dhorbait

Dominique Soares